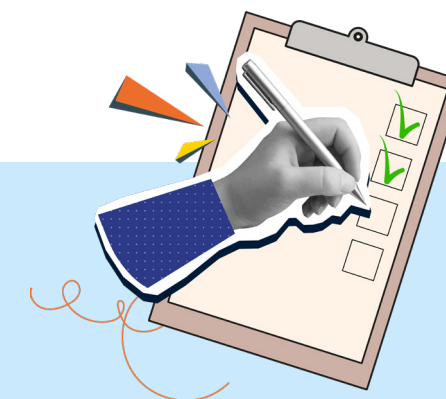


IDÉES REÇUES SUR LE HANDICAP, ET SI ON CHANGEAIT DE REGARD ?

 **#seeph2025**
Semaine européenne pour l'emploi
des personnes handicapées
du 17 au 23 novembre


SEXTANT
EXPERTISE



#1 « Le handicap, ça se voit »

Faux.

Plus de 80 % des handicaps sont invisibles : troubles auditifs, visuels, psychiques, maladies chroniques, douleurs articulaires... Un collaborateur concerné ne présente souvent aucun signe extérieur.



#2 « Se déclarer, c'est risquer d'être mal vu ou freiné dans sa carrière. »

Faux.

La déclaration est confidentielle et n'impacte pas l'évolution professionnelle. Elle permet d'accéder à des aménagements de poste et à un accompagnement personnalisé.

#3 « La RQTH, c'est pour les handicaps lourds. »

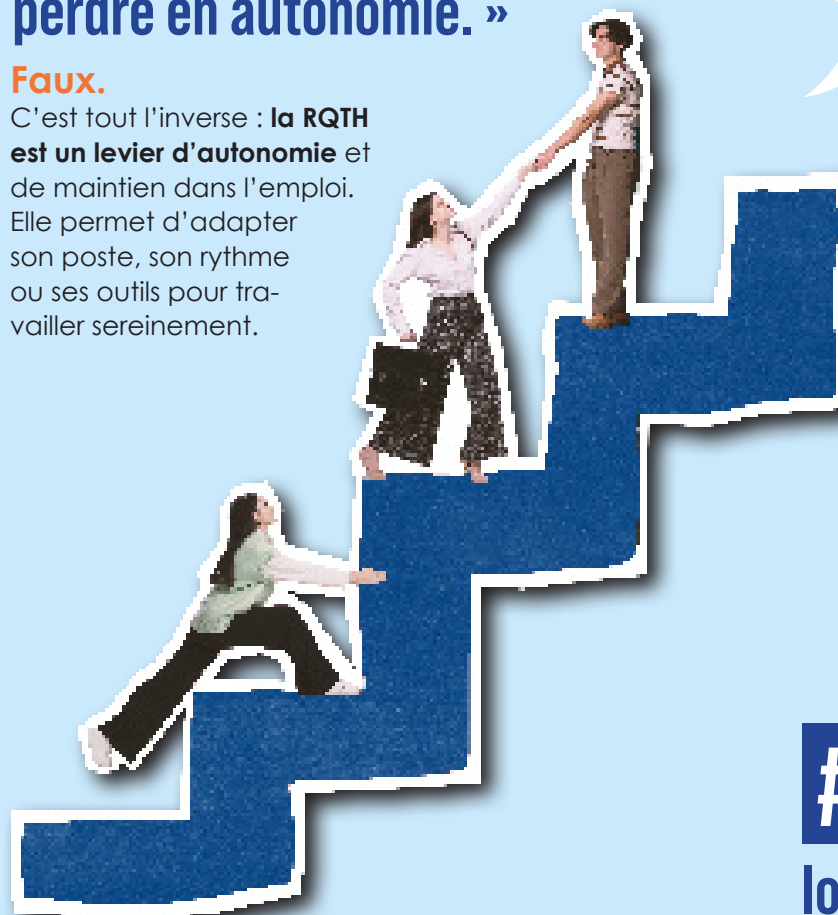
Faux.

Elle concerne toute personne dont la santé limite durablement l'accès ou le maintien dans l'emploi, même partiellement ou de façon invisible.

#4 « Être reconnu travailleur handicapé, c'est perdre en autonomie. »

Faux.

C'est tout l'inverse : la RQTH est un levier d'autonomie et de maintien dans l'emploi. Elle permet d'adapter son poste, son rythme ou ses outils pour travailler sereinement.



Renseignez-vous auprès de votre équipe RH !

#6

« Le handicap, ce n'est pas mon sujet. »

Faux.

Le handicap peut concerner chacun d'entre nous, à tout moment : accident, maladie, troubles liés à l'âge. C'est une question de parcours, pas d'identité.

#7 « Les démarches pour la RQTH sont trop longues. »

Partiellement vrai, mais surmontable.

Des accompagnements existent (réfèrent handicap, équipe RH, MDPH). Une fois obtenue, la RQTH facilite durablement le parcours professionnel.

#5 « Le handicap, c'est un frein à la carrière. »

Faux.

Bien accompagné, un collaborateur en situation de handicap peut évoluer, se former, performer comme n'importe quel autre – à condition d'être reconnu et soutenu.

Le handicap n'est pas un frein.
C'est une réalité multiple, souvent invisible, que l'on peut accompagner.

#8 « Déclarer son handicap, c'est juste pour que l'entreprise coche une case. »

Faux.

C'est d'abord un droit pour le salarié : un levier d'adaptation, de confort et de performance.

#9 « Demander des aménagements, c'est déranger l'équipe. »

Faux.

Les aménagements sont conçus pour être simples, utiles et souvent bénéfiques à tous : ergonomie, organisation du temps, outils mieux adaptés.



www.sextant-expertise.fr

**RECONNAÎTRE,
C'EST AVANCER.**